ARTS VIVANTS 11 : La résidence au centre du projet de l'association

L'objectif est d'organiser l'ensemble des actions d'ARTS VIVANTS 11 autour de la présence prolongée d'équipes artistiques choisies de façon concertée. Ainsi, l'activité de développement des publics, de la pratique en amateur, des enseignements artistiques, de la formation professionnelle, des politiques "spectacle vivant" des territoires s'organise autour de l'artiste et de son œuvre en répertoire ou en création.

QU'ENTEND ON PAR RÉSIDENCE ET POURQUOI CE TYPE D'ACTION ?

Le principe : accueillir pour une durée de 6 mois à 2 années une équipe artistique (ou plusieurs équipes artistiques fédérées autour d'un label ou d'une esthétique) sur un des cinq territoire audois en collaboration avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs et économiques locaux.

3 axes de travail sont privilégiés : la diffusion, la création et les actions culturelles.

atouts de ce type d'action et critères à respecter :

- favoriser la mise en réseau sur chaque territoire des forces vives engagées de façon ponctuelle ou régulière dans une démarche locale de développement du spectacle
- favoriser les liens entre formation, création et diffusion
- soutenir la création locale : associer des équipes artistiques (extérieur-Aude), favoriser des échanges ou des jumelages avec d'autres départements ou communes
- Etablir des passerelles entre les structures d'enseignements artistiques, les pratiques en amateur, le milieu scolaire, les centres de soin, les entreprises dans une démarche de facilitation de l'accès aux disciplines du spectacle (en tant que public ou pratiquant).
- Réfléchir les actions en liaison avec les animateurs des territoires, mettre en place des synergies entre les différents acteurs du spectacle vivant à l'échelle de chacun des pays.

LES PARTENAIRES : UN INVESTISSEMENT COMMUN, DES BÉNÉFICES PARTAGÉS

L'action est réalisée à l'échelle d'un pays (ex : Haute vallée de l'Aude, Lauragais….). Elle privilégie le partenariat avec des lieux et structures engagées dans une démarche de construction collective associant exigence qualitative et volonté de démocratisation des accès. La résidence est fédératrice. Co-construite, elle permet à ARTS VIVANTS 11, au réseau de diffuseurs, aux établissements d'enseignement, de loisirs… et aux artistes de travailler ensemble.
Elle crée, de fait, des ponts entre diffusion, création et actions culturelles. Elle renvoie à la notion de chantier et d'expérimentation. Elle ouvre des portes, crée des questionnements, impulse la rencontre, l'échange.
Tout en renforçant les actions de chacun sur leur territoire et amplifiant les actions en devenir, c'est l'occasion pour chaque partenaire du projet de bénéficier d'une communication départementale, notamment par le biais d'une plaquette valorisant l'implication de chacun des partenaires et invitant le public à plus de mobilité.
La mutualisation permet également de changer d'échelle pour rechercher de nouveaux financements publics ou privés.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

La résidence est également l'occasion d'apporter de nouveaux questionnements dans les différents territoires partenaires : communauté de communes, d'agglomération, pays… Elle nécessite rencontres et réunions entre associations, élus, techniciens pour mieux définir les actions et les missions de chacun et d'écrire les collaborations possibles.

La résidence départementale constitue un véritable outil de médiation et de négociation entre pouvoirs publics et associations de diffusion et artistes. Elle implique de façon permanente diagnostics des situations et évaluations des actions.
Des conventions formalisant les partenariats sont autant d'occasions de revenir sur le sens et les modalités nécessaires à la réalisation de chaque volet.

MODE OPÉRATOIRE

1. Appel à projet régional
2. Consultation des partenaires potentiels (diffuseurs, communes, département, région, Drac ainsi que parfois Inspection d'académie et structures d'enseignement spécialisé) sur des critères esthétiques mais essentiellement de projet.
3. Présentation de l'artiste et échange sur le projet avec l'ensemble des partenaires
4. Elaboration du projet avec l'artiste et les partenaires locaux territoire après territoire et au vu de diagnostics partagés. C'est le rapport dialectique entre les exigences au niveau départemental et les envies locales qui permet d'aboutir à un équilibre et une construction dans le temps. Le souci de réfléchir les actions à l'échelle intercommunale reste permanent.
5. Etablissement de conventions définissant les objectifs communs et formalisant les obligations matérielles, morales et financières de chaque partenaire.
6. Déroulement de l'action par alternance entre territoires et entre contenus (temps de création, de sensibilisation, de formation, de diffusion…)
7. Evaluation collective. Le compte rendu et l'analyse de chacune des déclinaisons territoriales ouvre de nouvelles perspectives aux autres acteurs.

Étapes d'élaboration d'une résidence départementale

1	• **Appel à projet régional**
2	• **Consultation des partenaires potentiels (diffuseurs, communes, CG, CR, Drac ainsi que parfois IA et structures d'enseignement spécialisé) sur des critères esthétiques mais essentiellement de projet.**
3	• **Présentation de l'artiste et échange sur le projet avec l'ensemble des partenaires**
4	• **Elaboration du projet avec l'artiste et les partenaires locaux, territoire après territoire et au vu de diagnostics partagés.**
5	• **Etablissement de conventions définissant les objectifs communs et formalisant les obligations matérielles, morales et financières de chaque partenaire.**
6	• **Déroulement de l'action par alternance entre territoires et entre contenus (temps de création, de sensibilisation, de formation, de diffusion...)**

7

- **Evaluation collective. Le compte rendu et l'analyse de chacune des déclinaisons territoriales ouvre de nouvelles perspectives aux autres acteurs.**

QUELLES DÉCLINAISONS

- des temps de création : plusieurs périodes de 6 à 15 jours dans différents lieux et consacrés à la création dont une partie peut être ouverte au public ;
- des temps de sensibilisation ou de formation auprès des écoles, collèges ou lycées ou auprès des établissements spécialisés d'enseignement artistique;
- des temps d'échange avec les artistes de l'Aude (création commune, tutorat, formation professionnelle...)
- des temps de diffusion : éventail du répertoire et créations présentés sous forme de spectacles, répétitions publiques, lecture-démonstrations ou conférences

L'objectif essentiel reste le développement des publics. Une attention particulière est donc apportée à la communication mais aussi aux transports (mise en place de cars pour relier les différents lieux partenaires) et à la relation aux écoles.

LES BUDGETS

Le coût d'une résidence dans l'Aude se situe entre 50 000 et 100 000 € par année.
Les dépenses se répartissent entre des frais artistiques, des frais techniques, des frais d'intervention pédagogique et de la communication. Les coûts de fonctionnement sont supportés par chaque partenaire et ne sont pas compris dans ces budgets. Ils représentent une part importante notamment au niveau de la coordination effectuée par ARTS VIVANTS 11.
Les recettes s'organisent autour d'un principe qui peut varier en fonction des capacités des lieux et de leur histoire dans le projet. Les principes ne peuvent pas être les mêmes pour la danse que pour les musiques actuelles où la fragilité financière des porteurs de la diffusion ne leur laisse que peu de capacité d'engagement.
Ce principe prévoit que :

- la diffusion est assurée par les structures de diffusion (associations ou communes). Elle peut être soutenue en partie par les subventions collectées par ARTS VIVANTS 11 (Dpt, Région),
- la partie "résidence" est prise en charge à parité par les subventions (Dpt, Région) et par les acteurs du territoire.
- la sensibilisation est assurée par ARTS VIVANTS 11 avec les financements Dpt et Drac
- et la communication est assurée conjointement et de façon complémentaire par les différents partenaires.

OBJECTIFS

partenariats, synergies entre les différents acteurs spectacle vivant d'un même territoire
dvpt territorial
exemplarité, vertu pédagogiques →nouveaux questionnements dans les territoires
mutualisation →visibilité →nouveaux financements
Associer des équipes artistiques locales (échange avec autre dpt)
impulsion artistique
diagnostics partagés →action →évaluations partagées
Convention d'objectif et de réalisation